

MAIRIE DE LEVENS
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 18 JANVIER 2018

Séance du 18 janvier 2018.

L'an deux mil dix-huit, le 18 janvier, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Antoine VERAN, Maire de Levens, qui constate que le quorum est atteint, conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : Mme Michèle CASTELLS, Mr Thierry MIEZE, Mme Ghislaine BICINI, Mr Jean-Pierre FRAZZO, Mme Ghislaine ERNST, Mme Monique DEGRANDI, Mr Patrick MARX, Adjoint ; Mr Jean-Claude GHIRAN, Mme Danièle TACCONI, Mme Jeanne PLANEL, Mr Georges REVERTE, Mme Claude MENEVAUT, Mr François SEINCE, Mr Jean-Louis MORENA, Mr Michel BOURGOGNE, Mme Isabelle CHEMIN, Mr Patrice MIRAGLIA, Mr Nicolas BRAQUET, Mme Christine PERRET, Mr Jean GIRBAS, Mme Frédérique SALAS, Mr Alain DODY, conseillers municipaux.

Représentés : Mme Nathalie LEBLOND a donné pouvoir à Mr Antoine VERAN.

Mr Jean-Luc LOPEZ a donné pouvoir à Mr Jean GIRBAS.

Absentes : Mme Maïmouna BONNEFOND, Mme Ariane MASSEGLIA.

Mme Michèle CASTELLS est désignée Secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers : en exercice : 27 / Présents : 23 / votants : 25.

Ouverture de la séance à 19 h 00.

→ Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 12.12.2017 par 20 voix pour et 5 voix contre.

Dossier n° 1 – Présenté par Mr Patrick MARX, adjoint aux finances.

«Décision modificative n° 2 au budget primitif».

NOTE EXPLICATIVE FINANCES
DECISION MODIFICATIVE - BP 2017

Une facture de plus de 20000 euros concernant l'assurance dommage ouvrages du complexe du Rivet, prévue en section d'investissement devra être acquittée en fonctionnement ; ce qui signifie qu'il y aura un dépassement sur le chapitre 011 en plus d'une régularisation de factures du SDEG, et du règlement des dernières factures arrivées dans le courant du mois de décembre et concernant les postes indiqués ci-après.

Au chapitre 014, il convient également d'ajuster le montant du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales.

Pour que la transparence budgétaire soit faite, que ces dépenses soient bien imputées sur l'exercice 2017, il convient de prévoir 67 900 euros de plus dans ces deux chapitres pour permettre de couvrir les postes budgétaires désignés ci-après :

• **DEPENSES : 67 900 euros**

Au chapitre 011 - Charges à caractère général : 61 000 €

Dépassement du chapitre d'environ 61 000 €, justifié essentiellement comme suit :

- Mission de communication/concertation publique - Bureau NICAYA pour le projet des Traverses à l'article 6042
- Assurance Dommage ouvrages du complexe sportif du Rivet au 6162
- Honoraires d'avocats suite à différents contentieux au 6226
- Régularisation des cotisations et participations du SDEG antérieures imposée par le trésor public, litigieuses jusqu'à aujourd'hui, suite au transfert de compétences à la Métropole au 6281
- Frais pour les instructions des permis de construire effectuées par la Métropole au 62876

Au Chapitre 014 : atténuations de produits : 6 900 €

- Réajustement du FPIC - fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales à l'article 739223

• **RECETTES : 67 900 euros**

Nous avons encaissé plus de recettes que prévu sur le chapitre impôts et taxes et sur celui des produits et services, ce qui nous permet de pouvoir équilibrer la DM, comme suit :

Au chapitre 70 : produits des services, du domaine et des ventes : 7 000 €

- Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement au 7067

Au chapitre 73 : impôts et taxes : 60 900 €

- Droits d'enregistrements au 7381
- Taxe d'électricité au 7351

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve par 20 voix pour et 5 voix contre la décision modificative au budget primitif.

Dossier n° 2 – Présenté par Mr Jean-Pierre FRAZZO, adjoint aux travaux.

« RENOVATION ET EXTENSION DE LA SALLE DE SPECTACLES DU FOYER RURAL -AMENAGEMENT DU JARDIN PUBLIC. MODIFICATION DU MONTANT DE L'OPERATION – APPROBATION DU NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT ».

Vu les délibérations n° 7 du 16 mars 2017 et n° 8 du 19 septembre 2017 relatives au projet de rénovation et d'extension de la salle de spectacles du Foyer rural et de l'aménagement du jardin public,

Considérant que le montant porté à la délibération n° 8 du 19 septembre 2017 est erroné du fait d'une erreur de calcul,

Considérant à ce titre, que le montant global de l'opération s'élève, selon les estimatifs, à 2 479 133 € HT,

Considérant que le Conseil régional Paca et le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes ont statué sur nos demandes de subvention,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le projet de rénovation, d'extension de la salle de spectacles du Foyer Rural et d'aménagement du jardin public tel qu'il résulte du détail estimatif établi par le cabinet d'architecture EPURE, pour un montant global de 2 479 133 € HT ;

- De solliciter auprès de l'Etat, les aides financières pour le projet sur le détail estimatif susmentionné;

- D'approuver le plan de financement prévisionnel joint ;

- D'autoriser Monsieur le Maire à lancer la consultation des entreprises conformément au projet présenté ;

- De prévoir les sommes nécessaires au budget de la commune.



Plan de financement prévisionnel

Réhabilitation - Extension du Foyer Rural

Aménagement du jardin public

Travaux bâtiment	1 580 582 €
Et local technique extérieur (chaudière)	
Travaux extérieurs (jardin public)	
Pour accessibilité PMR et réseau de chaleur	266 972 €
<i>dont :</i>	
- mise en accessibilité PMR du foyer rural	77 170 €
- rénovation thermique du foyer rural	309 715 €
Equipements scéniques	298 740 €
Habillage pierres local chaufferie	23 760 €
VRD candélabres	40 000 €
Jeux d'enfants	40 350 €
TOTAL TRAVAUX	2 250 404 € HT

Maîtrise d'œuvre	203 824 €
Bureaux de contrôle – BET - SPS	24 905 €
TOTAL	228 729 €
<i>dont :</i>	
- mise en accessibilité PMR du foyer rural	7 843 €
- rénovation thermique du foyer rural	31 479 €
- aménagement du jardin d'enfants	4 101 €

TOTAL OPERATION	2 479 133 € HT

Ressources :

Etat (sur dépenses éligibles)	216 503 €
Conseil Régional Paca (FRAT)	200 000 €
- Accord 200 000 € le 20/10/2017	
Conseil Général des AM	612 843 €
- Accord 612 843 le 18/12/2017	

Emprunt Commune de Levens 1 449 78

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15.

La secrétaire de séance,
Michèle CASTELLS

Le Président,
Antoine VERAN